



**Chambres de Métiers  
et de l'Artisanat**

**Assemblée Permanente**

Monsieur Patrick DOSSEUL  
SNCA - CGT  
Secrétaire Général  
263, rue de Paris  
93515 Montreuil Cedex

LE PRESIDENT

N/réf. : DCEG/SAG/2017-52-D

Paris, le

*Dossier suivi par Anne Guibert  
Tél. 01 44 43 43 95 - guibert@apcma.fr*

Objet : lettres ouvertes du SNCA-CGT

Monsieur le Secrétaire Général,

Vous m'avez adressé plusieurs lettres ouvertes pour me présenter la position du SNCA-CGT sur des modifications à apporter au statut du personnel des chambres de métier et de l'artisanat.

Vous souhaiteriez notamment la mise en place du comité d'hygiène et de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) dans l'ensemble du réseau des chambres pour pouvoir notamment mieux lutter contre les risques psychosociaux, vous souhaiteriez également une revalorisation du point d'indice, une amélioration du dialogue social tant au niveau national qu'au niveau régional avec une meilleure représentation syndicale et améliorer les conditions de mobilité et de mutation des agents suite à la rénovation du réseau consulaire.

Je prends bonne note de votre position sur ces sujets. Ces points pourront être abordés lors de notre réunion du 23 janvier prochain puis, de façon plus formelle dans le cadre d'une prochaine réunion de la CPN 56 qui a notamment pour mission d'étudier toutes modifications éventuelles au statut du personnel et à ses annexes.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire Général, l'expression de mes sentiments distingués.

*Bien à  
vous*

Bernard STALTER

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté - Égalité - Fraternité

ASSEMBLÉE PERMANENTE DES CHAMBRES DE MÉTIERS

12 avenue Marceau - 75008 Paris - Tél. : +33 1 44 43 10 00 - Télécopie : +33 1 47 20 34 48 - Internet : [www.artisanat.fr](http://www.artisanat.fr) - Courriel : [info@apcma.fr](mailto:info@apcma.fr)